

ACADÉMIE DE PARIS.

*Examen d'admission.*

La commission chargée d'examiner les aspirants au certificat d'aptitude pour l'inspection primaire s'est réunie à la Sorbonne le mardi 5 octobre.

*Trente-deux* candidats s'étaient fait inscrire : *vingt-six* se sont présentés.

"Voici le texte de l'épreuve écrite :

"Un inspecteur d'académie désire établir des "conférences cantonales" dans son département. (C'est-à-dire des conférences de *paroisse* dans son district d'inspection, comme on dit au Canada.)

"Il invite, en conséquence, chacun des inspecteurs primaires de sa circonscription à lui adresser un rapport sur ce sujet.

"Dans son rapport, l'inspecteur primaire fait connaître les avantages que présentent ces conférences ; il expose les bases sur lesquelles elles doivent être établies, et il termine par un projet de programme et de règlement."

Cette épreuve a entraîné l'élimination de *dix-huit* candidats : *huit* ont été déclarés admissibles aux épreuves orales.

Ces dernières épreuves ont nécessité deux séances. Voici le texte des questions posées aux candidats :